

sionnat ou à l'école d'industrie jusqu'à ce que leur éducation fut terminée, et dans l'intervalle les parents seraient libres d'aller où bon leur semblerait.

Il va sans dire que le département devrait être en état de fournir le logement dans ces institutions à tous les enfants d'âge à y être admis.

Le système d'absorption des enfants sauvages au moyen des pensionnats et de l'éducation dans les écoles d'industrie devrait être appliqué en grand et tous les efforts devraient tendre à ce que l'admission des enfants d'un âge convenable y soit la règle et non pas l'exception, comme cela est présentement. A part les autres et plus importants avantages manifestes qu'une politique large de ce genre donnerait certainement en l'appliquant d'une manière systématique elle serait certainement en fin de compte la plus économique, car les enfants sauvages acquièreraient à ces institutions les connaissances pratiques qui les mettraient en état de devenir des membres utiles à la société.

L'état suivant fera voir le nombre des enfants sauvages qui reçoivent actuellement leur éducation aux écoles de jour, pensionnats et maisons d'industrie, respectivement :—

Nombre d'enfants d'âge à fréquenter les écoles.	Nombre inscrit à titre d'élèves à deux cent seize écoles de jour.	Présence moyenne aux écoles de jour.	Nombres d'élèves inscrits à dix-neuf écoles d'industrie.	Présence moyenne aux écoles d'industrie.	Nombre d'élèves inscrits à dix pensionnats.	Présence moyenne aux pensionnats.
14,963	5,649	2,902	920	836	102	95

Je vais traiter brièvement des affaires indiennes de chaque province sous le chef de la province concernée.

Province d'Ontario.

L'histoire des affaires indiennes de cette province pendant la dernière année a été marquée d'indices encouragements que la nation est en état de subvenir à ses propres besoins. En effet malgré que les cultivateurs sauvages des réserves de la partie sud-ouest aient un peu souffert de l'insuccès partiel des récoltes de grains dans l'automne de 1889, ils n'ont eu qu'à recourir plus énergiquement aux autres ressources variées qu'ils possédaient pour s'assurer leur subsistance, et comme dans certains cas le département leur a fait des avances d'annuités il n'y a pas eu de misère, et tous ont pu se procurer ce qu'il fallait pour vivre.

Dans les parties centrales et nord-ouest de la province les opérations d'agriculture ont été meilleures. La récolte, cependant, règle générale, n'a pas été abondante en 1889. Néanmoins les Sauvages de ces sections de la province furent récompensés de leur travail par une production plus considérable que n'en ont obtenue ceux des comtés du sud-ouest. C'est très rare que quelques-unes des bandes sauvages de cette province demandent au département de leur fournir des grains de semence même lorsque la récolte de la saison précédente a manqué. Elles épargnent ordinairement une quantité de grains et de racines suffisante pour les semences du printemps. Les Six-Nations de la Grande-Rivière ont cependant été forcés, à la suite des récoltes